

# LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #  
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0105 du 10 au 16 Décembre 2013 - Prix : 250 F CFA

## Rapport d'enquête du CST : Les signataires convoqués DEMAIN à la justice



P.3

### POLITIQUE/LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :



Théophile Kossi René KAPOU, DG ARMP-Togo

## Le Togo gagne 2 points dans le rapport 2013 de Transparency International

P.5

### Crise dans l'éducation :

Les enseignants observent une "trêve" de deux semaines, les cours considérés comme faits seront rattrapés

P.7

### JUSTICE /Affaire d'escroquerie:

Pascal Bodjona obtient l'annulation de la procédure dans laquelle il avait été inculpé et écroué



L'ancien ministre Pascal Bodjona

BON A SAVOIR :  
Normes de qualité de service de la gestion clientèle (Article 24.3 du RTD) P.2



Dr Gnadé Djétéli, DG de la CEET

CORRUPTION AUX POSTES FRONTIERES DU TOGO :  
Un fléau qui prend de l'ampleur malgré les efforts de conscientisation



Les Autorités du pays aussi bien que les acteurs de développement et la Société civile n'ont jamais cessé d'appeler les agents des postes frontières du Togo à plus de responsabilité et de conscientisation dans leur travail. Malgré les efforts nationaux et régionaux à divers degrés, la Cedeao à travers son protocole de libre circulation des personnes et des biens invite les Etats membres à sensibiliser leurs agents aux postes frontières afin de faciliter cette libre circulation mais surtout à éviter les actes de corruption aux frontières.

Suite page 3

Renouvellement des autorisations d'installation et d'exploitation des radios et télévisions :  
La HAAC invite les médias à "s'inscrire dans une nouvelle gouvernance"



Dr PJ Luc Adjaho (dt) signant sa convention avec la HAAC (g)  
Le vendredi 06 décembre dernier, dix chaînes de radios et quatre chaînes de télévisions privées de Lomé ont signé avec la Haute Autorité de l'Audiotvisuel et de la Communication (HAAC), une Convention de renouvellement des autorisations d'installation et d'exploitation d'une durée de cinq (05) ans pour les radios et dix (10) ans pour les télévisions. Cette cérémonie a été une occasion pour l'Autorité de régulation des médias (HAAC) d'inviter les médias audiovisuels "à rompre avec les cahiers de charges standards et à élaborer désormais des cahiers de charges spécifiques à chaque typologie de radio et télévision"

Suite page 6

SPORT/FOOTBALL :  
Quel parcours pour les pays africains à la Coupe du Monde 2014 ? P.7

Lisez-nous désormais sur le :  
[www.lemedium.info](http://www.lemedium.info)  
avec:



### Météo

Mardi 10 Décembre 2013  
Matin:  
Ciel serein  
25°C  
Après-midi:  
Ciel peu nuageux  
32°C

**EDITO**  
**MANDELA PLUS VIVANT QUE MORT**



Si, dans les derniers jours de sa longue existence, Mandela a été plus mort que vivant, il est désormais, alors qu'il a rejoint l'éternité, plus vivant que mort. C'est une trace fulgurante et pérenne qu'il a définitivement imprimée dans l'histoire humaine.

Parce qu'au prix de longues années de prison, il a libéré la population noire de son pays de l'infâme sort d'infériorité dans lequel on l'avait enfermée.

Parce qu'arrivé au pouvoir, il a su canaliser les faisceaux de la revanche vers les voies du pardon et de la réconciliation.

Parce que parvenu au terme de son mandat, il a rejoint l'Olympe des Sages, ce royaume où la force de la pensée triomphe de la pensée de la force.

Le peuple sud africain lui doit beaucoup. L'humanité tout entière doit surmonter ses larmes pour s'inspirer de son infinie sagesse. C'est à ce prix que Mandela sera chaque jour ressuscité.

Koffi SOUZA in republicoftogo.com



**Récépissé**  
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC  
**Adresse :**  
893, rue 19 Saint Joseph  
01 BP : 450 Lomé  
Tél : +228 22 37 86 99  
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr  
Maison de la Presse, Casier N° 78

**Directeur de la Publication :**

CRÉDO ADJÉ K. TETTEH

**Rédaction :**

Jacques Komi SOLETE  
Crédo TETTEH  
Ekoué SATCHIVI  
Dodo ABALO  
Dezzy HUTCHNER  
B. Ogouki ATAKPA  
**Infographie :** JPB  
**Impression :** ST Louis,  
Doulassamé-LOME Tél : 9012 3730  
**Tirage :** 2.500 exemplaires  
**Distribution :** Léo AYIVI (90 19 70 25)

**Réclamez tous les mardis votre hebdomadaire "Le Médium" dans les kiosques et chez vos marchands de journaux.**

Prochaine parution le mardi 17 Décembre 2013

**Libre opinion :**

**Qui gagnera la présidentielle de 2015 ?**

*Un sondage exclusif de l'agence " I and I "*

Dans un an et demi, aura lieu l'élection présidentielle dans notre pays. Les candidats à ce scrutin ne se sont pas encore déclarés, mais les leaders politiques ont déjà la démangeaison de se faire élire Président de la République du Togo, en Mars 2015, ce qui est légitime...

Comme partis politiques dont les leaders peuvent se déclarer candidats, nous avons les partis politiques ci-après : UNIR, ANC, CAR, CDP, OBUTS, NET, ADDI, SANTE du PEUPLE, CPP, UFC, CLE, ALLIANCE etc. Des candidats indépendants de la place ou de la diaspora tenteront aussi certainement l'aventure, comme on l'a vu lors des dernières législatives...

L'agence " I and I ", qui avait déjà réalisé un sondage en 2012, sous la rubrique " Les partis qui seront présents au Parlement après les prochaines législatives (NDLR du 25 Juillet dernier) " avait pronostiqué 26 députés pour l'ANC et ses alliés et 5 députés pour le CAR et ses alliés, ce qui n'est pas très éloigné des 29 députés glanés par toute l'opposition aux dernières législatives et des 4 ou 5 députés du CAR obtenus !

**Le parti UNIR présentera certainement Faure GNASSINGBE...**

Pour ceux qui ne le savent pas, sans une révision constitutionnelle (à l'Assemblée Nationale ou par un référendum national) avant Mars 2015, le Président actuel peut se présenter à la présidentielle en 2015, 2020, et 2025 si Dieu lui prête vie, la loi n'étant pas rétroactive !... Mais nous sommes sûrs que UNIR va faire réviser la Constitution, avant 2015, pour limiter le mandat présidentiel à deux au maximum, à partir du moment où la loi sera adoptée, ce qui fait que Faure GNASSINGBE peut se présenter au moins, en 2015 et 2020 (la loi n'est pas rétroactive !)...

Si volontairement, Faure ne se représente pas, Dama Dramani, KLASSOU Komi Sélom, Mme Tomégah Sidemehou, Méba Essohouna, Mme Tségan Yawa Djigbodi et d'autres encore (dont je tais volontairement les noms) sont présidenciables...

Côté opposition, on va se bousculer au portillon et plusieurs candidats peuvent sortir du chapeau :

" Tout d'abord, Jean-Pierre FABRE : celui là, si on l'empêche d'être candidat, il va se suicider, car le seul objectif de sa vie (à ma connaissance) est d'être un jour Président du Togo ! Ou il va marcher à la plage jusqu'à ce que mort s'en suive, en distillant aux poissons de l'océan Atlantique, un discours creux et vaseux.

"Après, on peut citer Dodzi APEVON, Agbeyomé KODJO, Gerry Tama, Zeus Ajavon, Mme

Adjamagbo, Kofi Yamgnane, Aimé GOGUE etc. de la faune traditionnelle ;

-Ensuite, des candidats de la diaspora : Dr Yves Amaïzo, Camus ALI, etc.

-Enfin, des candidats divers comme Nadou LAWSON (Syndicaliste), Dr Georges-William KUESSAN (Santé pour Tous) et les autres, comme le Président de CLE.

**A. Méthodologie du sondage**

Elle n'est pas différente de celle pratiquée par l'agence " I and I " du 21 Août au 03 Septembre 2012. Cette nouvelle enquête a été réalisée du 5 Août au 17 août 2013 dans les cinq régions économiques de notre pays, selon la configuration suivante et sur un échantillon de 1029 sondés (538 femmes et 491 hommes) : voir tableau N°1

Régions économiques	Nombre d'électeurs interrogés		Total
	Fem m es	H om m es	
Région Maritime (RM)	150	135	285
Région des Plateaux (RP)	110	116	226
Région Centrale (RC)	102	88	190
Région de la Kozah (RK)	109	92	201
Région des Savanes (RS)	67	60	127
TOTAL général	538	491	1029

**Tableau N° 1**

Le sondage a tenu compte de la stratégie unitaire ou non de l'opposition pour poser les questions.

**B. Faure GNASSINGBE est candidat**

**1. Premier scénario :**

L'opposition présente un seul et unique candidat, Jean-Pierre FABRE contre Faure GNASSINGBE à la présidentielle de 2015. Les résultats suivants sont obtenus (Voir tableau N° 2)

CANDIDATS	% obtenus	Résultats
Faure GNASSINGBE	71,8%	Elu
Jean Pierre FABRE	20,3%	Battu
Ne se prononcent pas (NSPP)	7,9%	Abstention

**Tableau N° 2**

**2. Deuxième scénario :**

L'opposition présente un seul et unique candidat, Dodzi APEVON contre Faure GNASSINGBE à la présidentielle de 2015. Les résultats suivants sont obtenus (Voir Tableau N° 3)

CANDIDATS	% obtenus	Résultats
Faure GNASSINGBE	73,6%	Elu
Dodzi APEVON	18,9%	Battu
(NSPP)	7,5%	Abstention

**Tableau N° 3**

**3. Troisième scénario :**

L'opposition présente un seul et unique candidat, en la personne de Madame KOUKPOKPA ISSOLEMO de sursaut National, contre Faure GNASSINGBE. Les résultats suivants sont obtenus (Voir Tableau

N° 4)

CANDIDATS	% obtenus	Résultats
Faure GNASSINGBE	68,7%	Elu
Mme KOUKPOKPA ISSOLEMO (NSPP)	19,1%	Battu
	12,2%	Abstention

**Tableau N° 4**

**4. Quatrième scénario :**

L'opposition présente un seul et unique candidat, en la personne de Jean Claude HOMAWO contre Faure Gnassingbe. Les résultats suivants sont obtenus (Tableau N° 5)

CANDIDATS	% obtenus	Résultats
Faure GNASSINGBE	94,2%	Elu
Jean Claude HOMAWO (NSPP)	2,7%	Battu
	3,1%	Abstention

**Tableau N° 5**

**5. Cinquième scénario :**

L'opposition présente des candidats en rangs dispersés contre Faure GNASSINGBE. Les résultats suivants sont obtenus (Voir Tableau N°6)

CANDIDATS	% obtenus	Résultats
Faure GNASSINGBE	65,4%	Elu
Dr Yves AMAÏZO	0,3%	Battu
Camus ALI	0,4%	Battu
Dodzi APEVON	8,6%	Battu
Jean Pierre FABRE	12,2%	Battu
Agbeyomé Kodjo	2,3%	Battu
Kafui Adjamagbo	2,1%	Battu
Gerry Taama	4,6%	Battu
Bassabi Kagbara	0,9%	Battu
Dr Georges William Kuessan	3,2%	Battu

**Tableau N° 6**

Nous prenons ici le cas de dix (10) candidats à la présidentielle. L'élection étant à un seul tour, selon notre Constitution actuelle, celui qui a le plus grand nombre de voix est élu Président de la République. Il a été demandé aux sondés de choisir obligatoirement un des dix candidats.

**C. Faure GNASSINGBE n'est pas candidat**

Nous avons choisi trois scénarios de candidats UNIR contre des candidats de l'opposition

**1. 1er Scénario (UNIR) :**

Dama Dramani contre Jean-Pierre FABRE (voir tableau N°7)

CANDIDATS	% obtenus	Résultats
Dama Dramani	56%	Elu
Jean Pierre FABRE (NSPP)	36%	Battu
	8%	Abstention

**Tableau N° 7**

**2. 2ème scénario :**

Mme Angèle Dola Aguigah (UNIR) contre Jean-Pierre FABRE (voir tableau N°8)



Dr David IHOU

CANDIDATS	% obtenus	Résultats
Mme Angèle dola Aguigah	59,5%	Elue
Jean Pierre FABRE (NSPP)	33,2%	Battu
	7,3%	Abstention

**Tableau N° 8**

**3. 3ème scénario :** Dodzi APEVON (CAR) contre Mme TOMEGA Sédémého Djidudu (UNIR) voir tableau N°9

CANDIDATS	% obtenus	Résultats
Mme TOMEGA Sédémého Djidudu	63%	Elue
Dodzi APEVON (NSPP)	27%	Battu
	10%	Abstention

**Tableau N° 9**

**4. Quatrième scénario :** Mme Dagban Ayawavi Djigbodi (UNIR) contre AMEGANVI Manavi Isabelle Djigbodi (voir tableau N° 10)

CANDIDATS	% obtenus	Résultats
Mme Dagban Ayawavi Djigbodi	61,3%	Elue
AMEGANVI Manavi Isabelle Djigbodi (NSPP)	29,2%	Battue
	9,5%	Abstention

**Tableau N° 10**

**Commentaires**

- Le prochain Président du Togo à l'issue de la présidentielle de 2015 sera du parti UNIR, que Faure GNASSINGBE se représente ou non.

-Les femmes ont le vent en poupe au Togo, puisque :

. Mme KOUKPOKA ISSOLEMO candidate de Sursaut TOGO, illustre inconnue avant les législatives de 25 Juillet 2013, fait presque jeu égal avec Jean-Pierre FABRE, comme candidate contre Faure GNASSINGBE (19,1% contre 20,3% pour FABRE : voir Tableau N°2 et N°4) ;

. Mme TOMEGA Sédémého (63%) pulvérise Me Dodzi APEVON (27%) s'ils croisent le fer à la Présidentielle ;

. Mme Angèle Dola AGUIGAH (59,5%) pulvérise Jean-Pierre FABRE (33,2%), si elle croise le fer avec lui (Tableau N° 8)

- Le duel entre les deux femmes Djigbodi est à l'avantage de Mme DAGBAN Djigbodi (61,3%) sur Mme AMEGANVI Djigbodi (29,2%) : voir Tableau N° 10

Remerciements : L'agence " I and I " remercie les enquêteurs, les sondés et les donateurs et sponsors qui ont financé ce sondage.

Dr David IHOU

**Normes de qualité de service de la gestion clientèle (Article 24.3 du RTD) Contestation de la facture par l'Abonné**

i) L'Abonné dispose d'un délai de sept (7) Jours à compter de la date de réception de sa facture pour déposer toute réclamation concernant l'inexactitude de ladite facture. A défaut de se conformer à la disposition ci-dessus visée, l'Abonné s'expose à l'interruption de la fourniture d'énergie électrique en cas de non paiement de ladite facture au-delà de sa date limite de règlement ;

ii) La CEET s'oblige à procéder à la vérification de l'exactitude de la facture dans un délai maximum de vingt quatre (24) heures, après la réclamation de l'Abonné ;

iii) En cas d'inexactitude dûment constatée, la facture erronée doit faire l'objet d'une rectification par la CEET dans un délai maximum de quarante huit



Gnanè Djétéli, DG CEET

(48) heures, la facture rectifiée est exigible avec la même date limite de paiement que la facture initiale ou le cas échéant la date de remise de la facture rectifiée

Source : Extrait du Règlement Technique de Distribution d'Energie Electrique (RTD) Février 2012



• [www.emploi-togo.com](http://www.emploi-togo.com)

Recrutement et publication des emplois et formations.

• [www.marchespublicstogo.com](http://www.marchespublicstogo.com)

Publication et consultation des appels d'offre et marchés publics et privés

• [www.togoentreprise.com](http://www.togoentreprise.com)

Annuaire des entreprises et opportunités

• [www.sogesti.net](http://www.sogesti.net)

Création de site web professionnel

Hébergement web et nom de domaine

Archivage et gestion électronique des documents

Formation en informatique et en management

Nous joindre sur le 22 20 05 53

E-mail: [sogesti@gmail.com](mailto:sogesti@gmail.com)

## Rapport d'enquête du CST :

# Les signataires convoqués DEMAIN à la justice

LES SIGNATAIRES du rapport d'enquête publié par le Collectif "Sauvons le Togo" le 11 novembre dernier, sont convoqués devant la justice demain mercredi 11 décembre à 08 heures pour répondre à une plainte d'une des personnalités citées dans ledit document comme étant l'un des instigateurs de l'incendie qui a ravagé les grands marchés du Togo au début de l'année.

teurs des incendies des grands marchés du Togo, a porté plainte devant la justice togolaise contre les signataires de cette contre-enquête. L'auteur de la plainte réclame 500 millions de FCFA pour diffamation et atteinte à son honneur.

Le 26 novembre dernier, M. Bassayi, par l'entreprise d'une mise au point avait démenti son implication dans ces événements qualifiant le rap-

C'est donc chose faite maintenant. Les deux parties iront s'expliquer devant la justice. Un procès avant le procès.

Le vendredi dernier au cours d'un meeting, les responsables du CST ont déclaré qu'ils attendent l'auteur de cette plainte devant la justice pour apporter les éléments qui l'accablent.

M. Bassayi et sept autres personnes sont cités par le rapport du CST dont la Directrice des Impôts, Mme Ingrid

le second, M. Akrima, quant à lui aussi a porté plainte pour atteinte à son honneur et diffamation.

Les signataires du "fameux rapport sur les incendies du CST" devront donc demain mercredi 11 décembre 2013 comparaître devant la justice pour répondre de leurs actes.

La question que l'on se pose est de savoir si le Président de l'OBUTS Agbéyomé Kodjo qui avait déclaré



Zeus Ajavon



Jil-Benoît Afangbéjé



Aimé Gogué



Abass Kaboua

M. Raoul Bassayi Kpatcha, directeur général de l'entreprise CENTRO, cité par le Collectif Sauvons le Togo (CST) que dirige Me Ata Zeus AJAVON comme étant l'un des investiga-

teurs du CST de "ramassis d'absurdité pour semer la confusion dans l'opinion". Dans cette mise au point, il se réservait le droit de porter plainte contre les signataires de ce document.

AWADE et le Directeur de la Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin (SALT), M. Akrima Kogoè. Si le premier, Mme Awadé a estimé qu'on "répond aux imbéciles par le silence",

n'être pas signataire de ce rapport, se rendra aux côtés du CST devant la justice ? Dans une complicité ou dans une unité d'action ?

## POLITIQUE / L'HEURE DES EXPLICATIONS

Les auteurs d'un pseudo 'rapport d'enquête' sur les incendies criminels des marchés de Kara et de Lomé sont priés de s'expliquer devant la justice demain mercredi 11 décembre.

Ce document, conçu par des opposants du CST, met en cause plusieurs personnalités, accusées d'être les commanditaires. Cette enquête n'a aucune valeur juridique.

La convocation est le résultat d'une plainte déposée par Kpatcha Bassayi, le directeur général de l'entreprise Centro, mis en cause dans le faux rapport. D'autres plaintes devraient suivre, avons-nous appris.

## POLITIQUE / LE CHANGEMENT SE FAIT DANS LES ACTES



La ministre Victoire Dogbé

Soutenir l'activité professionnelle des femmes regroupées en fédérations dans les villes de province, leur offrir une autonomie financière, c'est l'objectif d'un projet mis en place en 2008 avec le concours financier de l'opérateur public Togo Telecom. Les résultats sont visibles.

La ministre du Développement à la base, Victoire Tomégah-Dogbé s'est rendue le week-end dernier à Sotouboua (300 km environ au nord de Lomé) pour constater des effets bénéfiques auprès des populations nécessiteuses.

'Le changement ne se fait pas dans les paroles, mais dans les actes, a déclaré Mme Dogbé-Toméah.

Dans cette ville, Togo Telecom a offert 10 millions de Fcfa pour accompagner les initiatives de développement à la base.

## 1998-2013 : 15<sup>È</sup> ANNIVERSAIRE DU PÈLERINAGE DIOCÉSAIN DE LOMÉ À KOVIÉ

Du 07 au 08 décembre 2013, environ 160.000 fidèles catholiques du diocèse de Lomé se sont retrouvés pour la 15<sup>È</sup> fois à Kovié aux pieds de Notre Dame des 7 Douleurs en compagnie de l'Archevêque de Lomé, Mgr Denis Amouzou DZAKPA et de nombreux hommes et femmes consacrés.

Liré du livre de Jérémie 17,7 : « Béni soit l'homme qui se confie dans l'Éternel, et dont l'Éternel est l'espérance », le thème de cette rencontre spirituelle a été une exhortation aux fidèles chrétiens en ces moments difficiles que traverse l'humanité toute entière à se tourner vers Marie, la mère du bon conseil et d'espérance, merveilleuse conseillère, comblée de l'esprit de sagesse, prête à intercéder auprès de son fils Jésus, « le sauveur des sauveurs » comme ce fut le cas au mariage de Cana où par son intervention, Jésus a transformé de l'eau en de bon vin.

En ce temps de l'Avant, l'occasion a été saisie une fois par Mgr Denis Amouzou Dzakpa d'inviter les chrétiens à la conversion totale dès lors que le royaume est tout proche, un choix qui nécessairement passe par un changement de comportement, une décision invariable de cheminer avec Jésus-Christ dans la vérité, la paix et la tolérance...

## CORRUPTION AUX POSTES FRONTIÈRES DU TOGO :

# Un fléau qui prend de l'ampleur malgré les efforts de conscientisation

LES AUTORITÉS du pays aussi bien que les acteurs de développement à la Société civile n'ont jamais cessé d'appeler les agents des postes frontières du Togo à plus de responsabilité et de conscientisation dans leur travail. Malgré les efforts nationaux et régionaux à divers degrés, la Cedeao à travers son protocole de libre circulation des personnes et des biens invite les Etats membres à sensibiliser leurs agents aux postes frontières afin de faciliter cette libre circulation mais surtout à éviter les actes de corruption aux frontières.

S'il est à considérer les campagnes de sensibilisation faites en ce sens, le constat aujourd'hui est encore inquiétant. Les agents affectés aux postes frontières se comportent comme des hors la loi, en somme comme s'ils ne dépendent pas d'une administration, d'une autorité. Ils continuent allègrement d'abuser des usagers des postes frontières en réclamant pour un oui ou pour un non des pièces sonnantes et trébuchantes contre prestations et contrôles de pièces d'identité. Ce phénomène de corruption tant décrié aux postes frontières tend à devenir un fait ordinaire, de droit.

Des agents véreux et avides de gain facile s'y adonnent. Parfois avec la complicité tacite des usagers eux-mêmes qui pour la plupart refusent de se conformer aux normes en matière de traversée de frontières. Ces derniers, pour des raisons inavouées refusent même ou prétextent un manque de temps et une lourdeur de l'administration pour ne pas posséder les pièces d'identité et passeports, bref les documents de voyage requis.

## DESCENTE AUX FRONTIÈRES D'AFILAO ET DE SANVEE CONDJI

Nous sommes à la frontière d'Afilao entre le Togo et le Ghana. Il est 9H du matin. Des portefaix et aut-

res négociants s'affairent. La mine renfrognée, ils sont tenus quand même de vaquer à leurs occupations, de faire leurs jobs même si l'environnement ne leur sourit pas du tout. Tant les tracasseries aux postes frontières ont la vie dure. D'un autre côté, nous observons les agents des frontières, la mine également serrée et l'espoir d'une journée juteuse. Les douaniers en ce qui les concernent, écarquillent les yeux en cherchant la petite bête dans tous les sens. Le matin, il faut ratisser large, dans le sens de maximiser.

Soudain, un mini bus transportant des vivriers arrive en provenance du pays de John Atta Mills. Le chauffeur, aguerri ou habitué, descend du véhicule gaillardement. A l'avant du véhicule, une bonne dame commerçante sans gênes et sûre de son passage malgré tout.

Le chauffeur entre blagues, petites tapes et garde à vous le point droit bien serré s'avance vers les agents des douanes, qui eux balaient rapidement de regards prospectifs la zone d'action avant de prendre en compte le point serré du chauffeur. En moins d'une minute, tout est réglé, tout est contrôlé. Le quitus est donné et le chauffeur repart tranquillement retrouver la commerçante qui n'a rien raté de la scène. Elle, à son tour congratule le chauffeur et le mini bus démarre. Tranquillement. Le poste des douanes est ainsi passé. Le véhicule ainsi contrôlé par les agents des douanes.

Curieux, nous abordons le chauffeur à quelques mètres seulement des postes douaniers. A la question de savoir la rapidité de son passage et sans contrôle même des marchandises du véhicule, le chauffeur naïvement et triomphant affirme : " je les ai vus ". Tout est dit et vu. Ce qui signifie que les agents douaniers ont été " travaillés ", ont été intéressés. En somme, une " pierre a été mise sur le dossier ". Et c'est ainsi toute la durée



de notre sit-in à la frontière Afilao. Seuls les " récalcitrants ", ceux-là qui ne veulent rien " mettre sur le dossier " ou sont hésitants, sont retenus pour quelques heures, le temps des négociations et des médiations.

## LES USAGERS ET LES DROITS DE PASSAGE

Les usagers de la frontière Afilao sont l'objet de racket de la part des agents de l'immigration. Faute de posséder un document de voyage valide, toute personne voulant traverser la frontière du Ghana dans un sens comme dans l'autre, devra payer une somme de 10.000 Cedis côté ghanéen et 500 fcfa côté togolais pour passer tranquillement et ceci avec la production du carnet jaune de vaccination. Ne pas l'avoir, donne objet à un autre versement. Et ceci à un agent de santé, blouse blanche et pas propre dans un petit bureau.

Le phénomène n'est pas extraordinaire à la frontière de Hilla Condji. Les mêmes harcèlements pour l'usager. Pour quelqu'un qui ne possède pas le document de voyage valide, côté togolais, il lui faut payer 500 FCFA aux policiers et gendarmes et payer le même montant côté béninois avec 300 FCFA pour ceux qui n'ont pas aussi de carnet jaune. Comme récapitulatif, l'aller/retour pour quelqu'un qui n'a pas de pièces d'identité et voulant se rendre à Cotonou ou à Lomé, il lui faut en plus des frais de

transports prévoir au minimum 2500 FCFA comme droits de passage.

## LES POSTES FRONTIÈRES, UN LIEU D'AFFECTATION JUTEUX

Selon nos enquêtes et des recoupements et surtout ayant observé sur une longue durée le train de vie des agents postés aux postes frontières d'Afilao et surtout de Hilla Condji, il est facile de dire sans risque de nous tromper que les postes frontières demeurent aujourd'hui des lieux d'affectation, objets de convoitise par les agents de police, de gendarmerie, de santé et des douanes. Pour y parvenir, tous les coups bas sont autorisés. En plus d'avoir bras long, ils ne manquent pas d'ingéniosité pour s'y retrouver. Par tous les moyens.

Somme toute, malgré les dispositions de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens, nous sommes très loin de l'atteinte des objectifs visés par les leaders régionaux. UNE SENSIBILISATION plus accrue est souhaitée à l'endroit aussi bien des usagers des postes frontières que des agents y travaillant. Les usagers des postes frontières devront posséder leurs documents de voyage et les agents accomplir loyalement leur mission première. Pas celle de s'enrichir illégalement, de s'exposer à la corruption et surtout de s'y offrir.

Crédo TETTEH



Equité - Transparence - Développement

**LE RAPPORT 2012 DE L'ARMP EN CHIFFRES**

➤ **Les missions de l'ARMP**

L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a pour mission d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics et des conventions de délégation de service public.

➤ **Les différents organes de l'ARMP :**

L'Autorité de régulation des marchés publics comprend trois (03) organes : le Conseil de régulation (CR), le Comité de règlement des différends (CRD) et la Direction générale.

**Les chiffres clés de l'ARMP en 2012**

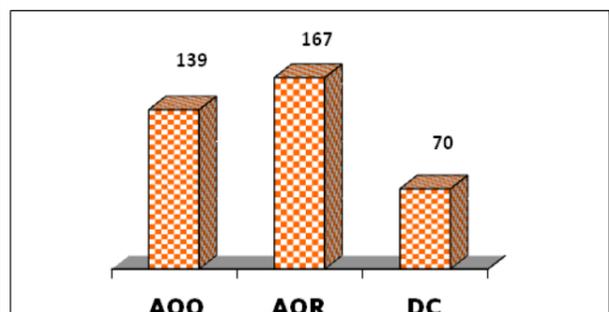
- Budget 2012 de l'ARMP : 975 608 649
- Formation et appuis techniques

La formation et les appuis techniques fournis aux acteurs de la commande publique en 2012 ont porté sur :

- Marchés publics : Acquisition de biens, travaux et services ;
- Utilisation des dossiers types de passation des marchés publics;
- Procédures de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics;
- Outils et techniques de planification des marchés publics ;
- Elaboration des dossiers d'appel d'offres.

**Au total, 1656 personnes** ont participé aux différentes sessions de formations organisées par l'ARMP en 2012.

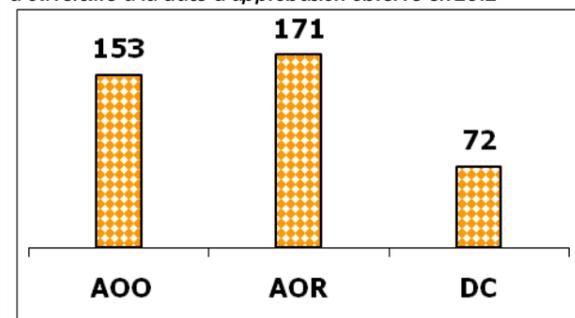
**Durée moyenne allant de l'ouverture des offres à la signature du contrat par la PRMP (en jours calendaires).**



Source : ARMP, à partir des données collectées auprès des AC

Selon les informations collectées, les Sociétés d'Etat mettent en moyenne deux (02) jours pour obtenir l'approbation de leurs marchés ; ce qui n'est pas le cas des structures relevant de l'Administration centrale qui les font approuver dans un délai moyen de dix-sept (17) jours. Cette différence significative s'explique par la multiplicité des intervenants et la lenteur dans le traitement des dossiers introduits dans le circuit d'approbation des marchés par les structures de l'Administration centrale. La signature du projet d'arrêté fixant les modalités et le circuit d'approbation des marchés publics contribuera à réduire ces délais.

**Temps moyen (en jours calendaire) séparant la date d'ouverture à la date d'approbation observé en 2012**



Source : ARMP, à partir des données collectées auprès des AC

**Un Bassin national de formateurs** composé de trente et une (31) personnes, identifiées en fonction de leurs expériences, a été mis en place en vue d'assurer le relais des formations dispensées par les consultants internationaux et de pérenniser les actions de formation.

➤ **Le règlement des différends**

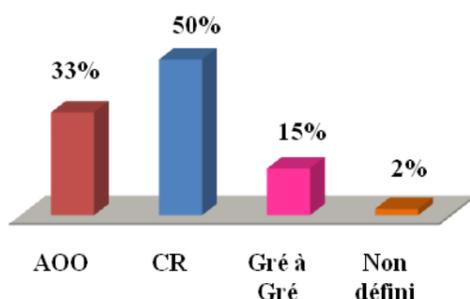
Au cours de l'année 2012, le Comité de règlement des différends de l'ARMP a enregistré 47 recours, qui ont donné lieu à 70 décisions, en formations litigieuses et disciplinaires.

Par ailleurs, les dénonciations enregistrées ont porté sur les soupçons de pratique de corruption et de fraude au regard des procédures de passation de marchés publics. Ces dénonciations ont, pour la plupart, visé des agents de certaines autorités contractantes.

➤ **Les audits des marchés publics**

L'audit des marchés passés par les Autorités contractantes au titre de l'exercice 2010, a été réalisé entre décembre 2011 et février 2012. Le but visé par cette mission est de disposer des indicateurs relatifs à la passation des marchés publics avant l'entrée en vigueur de la réforme.

**Répartition des marchés selon le mode de passation**

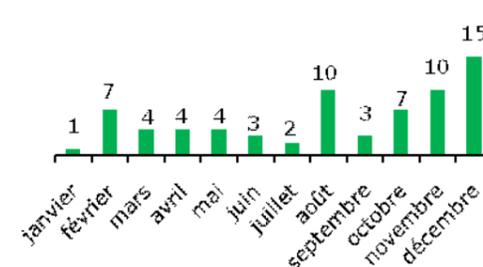


Source : Rapport d'audit des marchés publics passés en 2010

**Evolution du nombre de recours et de décisions du CRD**



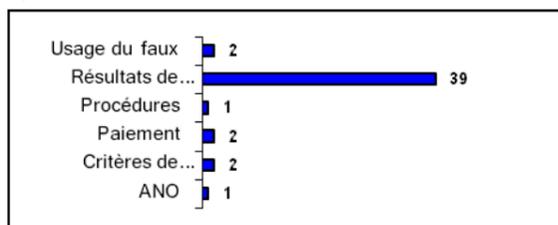
Evolution du nombre de décisions au cours de l'année 2012



**Objet des recours**

Trente-neuf (39) recours correspondant à 83% du nombre total de recours ont porté sur les résultats de l'évaluation des offres. Sur l'ensemble des quarante-sept (47) recours traités, quatorze (14), soit 29,78% ont été jugés fondés et vingt (20), soit 42,55% jugés non fondés.

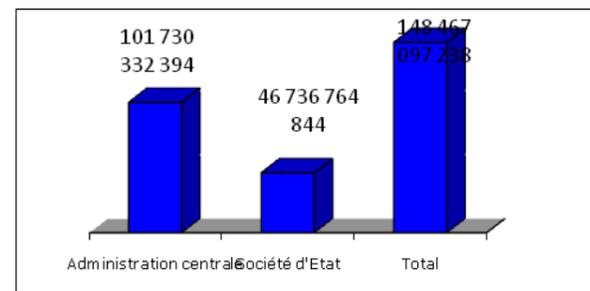
**Répartition du nombre des recours selon l'objet**



➤ **Les statistiques sur les marchés publics**

Le montant total des contrats approuvés en 2012 est estimé à environ **149 milliards de francs CFA** dont 102 milliards FCFA pour l'Administration centrale, soit 68 % et 47 milliards FCFA pour les Sociétés d'Etat, soit 32 %.

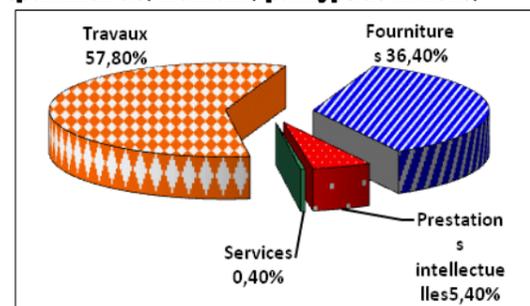
**Répartition du montant total des contrats selon le type d'AC (en F CFA)**



Source : ARMP, à partir des données collectées auprès des AC et au MEF

Par rapport aux types de marché (Graphique 07), le montant des contrats de travaux est le plus important (57,80% du montant total) tandis que le montant des contrats de services non consultant ne représente que 0,40%.

**Répartition des montants par type de marchés**



Source : ARMP, à partir des données collectées auprès des AC

Source : ARMP, décisions du CRD

**I. Principales difficultés**

➤ **Les difficultés liées au respect de la réglementation**

- Problèmes relatifs au respect des seuils de passation des marchés publics
- Problèmes liés au respect des dispositions relatives aux délais
- Problèmes liés au respect des dispositions relatives à la publication des PPM et des avis d'appels à concurrence
- Difficultés relatives aux marchés d'approvisionnement en carburant et en titres de voyages

➤ **Les difficultés relatives au règlement des différends**

- recours sont mal rédigés et ne laissent apparaître ni leur objet ni les demandes des requérants ;
- les recours ne sont pas appuyés par la documentation utile à la compréhension des problèmes soulevés et à l'instruction du dossier ;
- la documentation réclamée par l'ARMP aux Autorités contractantes n'est pas transmise à temps.
- En ce qui concerne les dénonciations, leur traitement est rendu difficile par l'absence de la structure dédiée aux enquêtes et investigations et le caractère anonyme de certaines dénonciations ne permet pas l'organisation des confrontations en cas de besoin.

Site web : [www.amp-togo.com](http://www.amp-togo.com)

Numerovert: **80 00 88 88**

**POLITIQUE/LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :**

**Le Togo gagne 2 points dans le rapport 2013 de Transparency International**

L'ASSOCIATION TRANSPARENCY international, qui œuvre pour la transparence et l'intégrité de la vie publique, a présenté le mardi 3 décembre, son rapport pour l'année 2013. Un classement qui repose sur l'indice de perception et non sur des chiffres précis et vérifiés.

Le Togo fait mieux que l'année précédente en gagnant 2 points. Le pays se situe à la 123e place (à égalité avec le Guatemala) sur 177. Meilleur score que le Liban, la Russie, la Côte d'Ivoire, le Honduras ou le Laos.

Il faut souligner ici que de nombreux efforts restent encore à accomplir pour combattre la corruption, mais la lente progression du Togo sur cette échelle vertueuse est le fruit des efforts entrepris par les autorités depuis plusieurs années déjà.

Pour preuve, les Autorités du pays à différents niveaux n'ont cessé de multiplier des efforts pour lutter contre la corruption. Aujourd'hui, avec l'effectivité du guichet unique, nombre de foyers de corruption sont ainsi secoués et les ressources engrangées suivent des traces claires et bien précises. Ces dernières récupérées au guichet unique permettent à l'action gouvernementale d'être plus visible et l'équitable répartition des richesses fait ainsi son bonhomme de chemin.

Egalement, nous pouvons nous glaiser du démarrage effectif des activités de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) qui par des formations de renforcement des capacités des Acteurs de la commande



La table lors du lancement du rapport 2012 de l'ARMP

publique et des textes pris, arrive efficacement à réduire les risques de corruption et surtout veille à ce que dans l'attribution des marchés publics, tous les acteurs soient traités au même niveau. L'ARMP régule ainsi depuis des années, et pour le bonheur des finances sans oublier le malheur des foyers de corruption, le système de passation des marchés publics et des conventions de délégations de service. A ce titre, elle définit depuis 2011, les politiques générales et l'assistance à l'élaboration de la réglementation en matière des marchés publics et de délégations de service public, forme et informe l'ensemble des acteurs de la commande publique, met en œuvre les enquêtes et procédures d'audit technique et/ou financier indépendant et enfin règle non juridictionnellement les différends opposant soit les soumissionnaires aux autorités contractantes, ou les autorités contractantes aux organes du contrôle.

Dans son rapport d'activités 2012

rendu public il y a environ deux semaines, l'ARMP Togo a enregistré globalement des résultats encourageants dans les différents compartiments de ses activités et de sa gestion, a affirmé Théophile Kossi René KAPOU, le directeur général.

Précisons également que le Conseil de Régulation (CR) à travers son Comité de règlement des différends (CRD) veille au grain en matière de passation des marchés et délibère surtout lorsqu'elle est saisie soit en formations litiges ou en formations disciplinaires. Et les décisions du CRD sont exécutoires et ont force contraignante pour les parties. Elles sont définitives, sauf en cas de recours devant les juridictions compétentes, ce dernier recours n'ayant pas d'effet suspensif.

En 2012, année de démarrage effectif des activités du Comité de Règlement des Différends (CRD), il a été enregistré 47 recours dont le traitement a abouti au prononcé de 70 déci-



René Kapou, DG ARMP/Togo

sions en formations litiges et disciplinaires (cf Tableau la liste rouge de l'ARMP Togo publiée sur son site, en fin d'article). Les dénonciations enregistrées ont porté sur les soupçons de pratique de corruption et de fraude au regard des procédures de passation de marchés publics. Ces dénonciations ont, pour la plupart, visé des agents de certaines autorités contractantes.

Tous ces faits et actes permettent aujourd'hui d'affirmer clairement que notre pays fait d'énormes efforts pour lutter contre la corruption à tous les niveaux. Le gain des 2 points par le Togo dans le classement 2013 de Transparency International est à juste titre et constitue une source de motivation et d'encouragement à toujours persévérer dans la bonne voie.

Le Togo se retrouve au titre des exemples cités plus haut dans l'effective célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption, hier lundi 09 décembre 2013.

Crédo TETTEH

**Liste Rouge des Entreprises** Source : armp-togo.com/liste rouge

Cet espace répertorie l'ensemble des personnes physiques ou morales pour lesquelles il a été prononcé par le Comité de Règlement des Différends (CRD) l'interdiction de concourir pour l'obtention de marchés publics au Togo

<p><b>Nom de l'entreprise</b> ENTREPRISE GENERALE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (E.G.T.C.)</p> <p><b>Dirigeant social</b> M. GAZAROU Alidou</p> <p><b>Registre/adresse</b> RC N° TG - LOM 2012 M 5203 BP : 8207; Lomé - Togo Tél : (+228) 22 35 22 30 / 91 00 27 07</p> <p><b>Nature et durée de la sanction</b> Exclusion de toutes les procédures de passation des marchés publics pour une durée de cinq (05) ans (du 13 juin 2013 au 12 juin 2018)</p> <p><b>Motif de la sanction</b> L'entreprise EGTC a commis des faits de faux et d'usage de fausses attestations de bonne fin d'exécution, infractions prévues et sanctionnées par les articles 51 et 132 du code des marchés publics</p> <p><b>Décision du CRD relative à la sanction</b> N° 111 - 2013/ARMP/CRD du 12 juin 2013</p>	<p><b>Nom de l'entreprise</b> Société Togolaise des Affaires (SOTAF) Sarl</p> <p><b>Dirigeant social</b> M. KAMINA Botkinabonon</p> <p><b>Registre/adresse</b> RC N° 1996 B 2929 BP : 444 ; Sokodé Tél : (+228) 25 50 13 97 / 90 09 17 40</p> <p><b>Nature et durée de la sanction</b> Exclusion de toutes les procédures de passation des marchés publics pour une durée de trois (03) ans (du 28 mars 2013 au 27 mars 2016)</p> <p><b>Motif de la sanction</b> L'entreprise SOTAF Sarl a commis des faits de faux et d'usage de fausses attestations de bonne fin d'exécution et présentation de faux bilans infractions prévues et sanctionnées par les articles 51 et 132 du code des marchés publics</p> <p><b>Décision du CRD relative à la sanction</b> N° 102-2013/ARMP/CRD du 27 mars 2013</p>
<p><b>Nom de l'entreprise</b> RIC-BTP</p> <p><b>Dirigeant social</b> M. El Hadj GBEDE Akim</p> <p><b>Registre/adresse</b> RC N° TG - LOM 2010 A 1806 290 BP : 139; Lomé - Togo Tél : (+228) 99 21 21 40 / 91 02 02 17 / 91 50 89 19</p> <p><b>Nature et durée de la sanction</b> Exclusion de toutes les procédures de passation des marchés publics pour une durée de trois (03) ans (du 13 juin 2013 au 12 juin 2016)</p> <p><b>Motif de la sanction</b> L'entreprise RIC-BTP a commis des faits de faux et d'usage de fausses attestations de bonne fin d'exécution, infractions prévues et sanctionnées par les articles 51 et 132 du code des marchés publics</p> <p><b>Décision du CRD relative à la sanction</b> N° 111 - 2013/ARMP/CRD du 12 juin 2013</p>	<p><b>Nom de l'entreprise</b> MACH7-BTP</p> <p><b>Dirigeant social</b> M. BIKPEDI Manabayayi</p> <p><b>Registre/adresse</b> RC : TOGO - LOME 2007 A 1509 du 9 novembre 2007 05 BP : 716, derrière l'hôtel GMR, Rue 25-4 Agbalépédo Tel : (+228) 22 36 36 86 / 90 94 42 02 / 90 01 33 76</p> <p><b>Nature et durée de la sanction</b> Exclusion de toutes les procédures de passation des marchés publics pour une durée de trois (03) ans (du 22 octobre 2012 au 21 octobre 2015)</p> <p><b>Motif de la sanction</b> L'entreprise MACH7-BTP a commis des faits de falsification et d'usage de fausses attestations de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et de l'Inspection du travail et des lois sociales (ITLS).</p> <p><b>Décision du CRD relative à la sanction</b> N°044-2012/ARMP/CRD du 19 octobre 2012</p>
<p><b>Nom de l'entreprise</b> GLOBAL ENGINEERING</p> <p><b>Dirigeant social</b> M. ABOUBAKAR Sadath Toureh M. MADOUGOU Bassarou</p> <p><b>Registre/adresse</b> RC N° TG - LOM 2012 M 4817 08 BP : 8304 ; Lomé - Togo Tél : (+228) 22 46 21 94 / 92 87 92 37</p> <p><b>Nature et durée de la sanction</b> Exclusion de toutes les procédures de passation des marchés publics pour une durée de cinq (05) ans (du 13 juin 2013 au 12 juin 2018)</p> <p><b>Motif de la sanction</b> L'entreprise GLOBAL ENGINEERING a commis des faits de faux et d'usage de fausses attestations de bonne fin d'exécution, infractions prévues et sanctionnées par les articles 51 et 132 du code des marchés publics</p> <p><b>Décision du CRD relative à la sanction</b> N° 111 - 2013/ARMP/CRD du 12 juin 2013</p>	<p><b>Nom de l'entreprise</b> ENTREPRISE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS (ETCBTP)</p> <p><b>Dirigeant social</b> M. MANGBAZIM Baham</p> <p><b>Registre/adresse</b> RC N° Lomé-Togo 2004 M 0890 BP : 531 ; Quartier Chamina - Kara, Tél : (+228) 33 38 96 79, Cél : (+228) 90 02 97 90</p> <p><b>Nature et durée de la sanction</b> Exclusion de toutes les procédures de passation des marchés publics pour une durée de trois (03) ans (du 09 octobre 2012 au 08 octobre 2015)</p> <p><b>Motif de la sanction</b> L'entreprise ETCBTP a commis des faits de falsification et d'usage de fausses cartes grises, infractions prévues et punies par les articles 51 et 132 du code des marchés publics</p> <p><b>Décision du CRD relative à la sanction</b> N°042-2012/ARMP/CRD du 09 octobre 2012</p>
<p><b>Nom de l'entreprise</b> BEN HAI</p> <p><b>Dirigeant social</b> M. ADJATO Yékpa</p> <p><b>Registre/adresse</b> RC N° TOGO - LOME 2011 A 1717 BP : 595 ; Lomé Togo Tél : (+228) 22 22 12 90 / 90 24 39 08</p> <p><b>Nature et durée de la sanction</b> Exclusion de toutes les procédures de passation des marchés publics pour une durée de deux (02) ans (du 05 avril 2013 au 04 mars 2015)</p> <p><b>Motif de la sanction</b> L'entreprise BEN HAI a commis des faits de faux et d'usage de fausses attestations de bonne fin d'exécution, infractions prévues et sanctionnées par les articles 51 et 132 du code des marchés publics</p> <p><b>Décision du CRD relative à la sanction</b> N° 104-2013/ARMP/CRD du 04 avril 2013</p>	<p><b>Nom de l'entreprise</b> BEST AFRICA TELECOMMUNICATION AND CONSTRUCTION SARL ou BEST AFRICA TOGO</p> <p><b>Dirigeant social</b> M. ABOUBAKAR Nourouline</p> <p><b>Registre/adresse</b> 117, rue Assivito, BP : 7493 Lomé Togo, Tél : (+228) 22 32 98 28, Fax : (+228) 22 20 85 28, Cél : (+228) 90 32 55 22</p> <p><b>Nature et durée de la sanction</b> Exclusion de toutes les procédures de passation des marchés publics pour une durée de 3 ans (du 31 août 2012 au 30 août 2015)</p> <p><b>Motif de la sanction</b> Usage de fausses garanties de soumission visées par les articles 51 et 132 du code des marchés publics</p> <p><b>Décision du CRD relative à la sanction</b> N°035-2012/ARMP/CRD du 31 août 2012</p>
<p><b>Nom de l'entreprise</b> Entreprise de Construction et d'Aménagement du Togo (ECOAT) Sarl</p> <p><b>Dirigeant social</b> M. TAGBA Akpéli</p> <p><b>Registre/adresse</b> RC N° 2005 B 2005 BP : 532 ; Kara Tél : (+228) 22 51 69 89 / 26 60 09 35 / 26 60 19 67 / 90 01 53 02</p> <p><b>Nature et durée de la sanction</b> Exclusion de toutes les procédures de passation des marchés publics pour une durée de quatre (04) ans (du 28 mars 2013 au 27 mars 2017)</p> <p><b>Motif de la sanction</b> L'entreprise ECOAT Sarl a commis des faits de faux et d'usage de fausses attestations de bonne fin d'exécution, infractions prévues et sanctionnées par les articles 51 et 132 du code des marchés publics</p> <p><b>Décision du CRD relative à la sanction</b> N° 102-2013/ARMP/CRD du 27 mars 2013</p>	<p><b>Nom de l'entreprise</b> Entreprise Togolaise de Construction (ETC)</p> <p><b>Dirigeants sociaux</b> M. ADAM A. Touré M. ABOUBAKARI Yacoubou</p> <p><b>Registre/adresse</b> 1, rue de Lossossimé Agbalépédogan ; BP 12594 ; Tél : (+228) 22 35 30 01 / 90 12 81 38</p> <p><b>Nature et durée de la sanction</b> Exclusion de toutes les procédures de passation des marchés publics pour une durée de 3 ans (du 04 juin 2012 au 03 juin 2015)</p> <p><b>Motif de la sanction</b> Faux et usage de faux dans les documents requis pour justifier la qualification du soumissionnaire</p> <p><b>Décision du CRD relative à la sanction</b> N°020-2012/ARMP/CRD du 30 mai 2012</p>

**Zozo**

DEVELOPPEMENT  
Des formateurs formés sur le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) à Atakpamé

Un Atelier de Formation des formateurs sur le Mécanisme Africain d'Evaluation par les pairs (MAEP) se tient à Atakpamé, afin de permettre aux participants de mieux cerner tous les contours de ce Mécanisme.

Les efforts de l'Afrique pour l'éradication de la pauvreté, la promotion de la croissance et du développement durables (...), ont conduit les chefs d'Etat du continent à créer le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en 2001. Cette vision a été renforcée en juillet 2002 d'une Déclaration sur la Démocratie, la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises.

Selon les termes de cette Déclaration, les Etats participant au NEPAD "croient en un gouvernement juste, honnête, transparent, responsable et participatif".

La rencontre d'Atakpamé a vu la présence du Prof. Charles Kondi Agba, président de MAEP. Il avait à ses côtés, le président de la délégation spéciale de la commune d'Atakpamé Kassegne Adjonou et le Directeur sous régional de la MAEP Hassan Tenaka.

La déclaration sur la démocratie, la gouvernance démocratique et politique a engagé les Etats participants à mettre en place un Mécanisme appelé "Mécanisme Africain d'Evaluation par les pairs (MAEP), chargé de promouvoir l'adhésion à ses engagements et leur réalisation.

Depuis sa création en 2003, 33 pays sont devenus membres de ce Mécanisme.

Dix sept pays ont achevé le processus d'évaluation. La mise en œuvre du processus a connu diverses fortunes suivant les pays. En Afrique de l'ouest, seuls le Ghana, le Nigeria, le Bénin, le Burkina Faso et le Mali ont achevé le processus d'évaluation et sont à la phase de mise en œuvre du plan d'Action National...

**11ÈME FOIRE DE LOMÉ : LE SITE DE LA FOIRE A RENOUÉ DIMANCHE DERNIER AVEC LA GRANDE FOULE**



Kueku-Banka Johnson, Directeur du CETEF

Le site du Centre togolais des expositions et foires (CETEF) où se déroule la 11ème Foire Internationale de Lomé a renoué ce dimanche avec la grande foule : entre 25 et 30.000 visiteurs, selon le Directeur général du CETEF Kuéku-Banka Johnson.

"Le nombre de visiteurs enregistrés ce dimanche, doit dépasser les chiffres enregistrés l'année dernière (le 2è dimanche de la Foire/2012). Samedi, près de 21.000 visiteurs ont fait le déplacement du site, contre 18.000 visiteurs l'année dernière", a souligné Kuéku-Banka Johnson. En milieu d'après-midi, la plupart des pavillons étaient noirs de monde.

Dans la grande cour, difficile de se frayer un passage. "C'est vraiment la fête. J'aurais souhaité que cette Foire se prolonge jusqu'aux fêtes de fin d'année, car c'est la seule grande occasion pour nous les jeunes, de nous réjouir", a confié Amélie, étudiante à l'Université de Lomé. Officiellement ouverte le 29 novembre, la 11ème édition de la Foire internationale de Lomé prendra fin le 16 décembre.

## ZOZO

**DÉCENTRALISATION/BONNE GOUVERNANCE : BILAN À MI-PARCOURS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS PLANIFIÉES DE JUILLET À DÉCEMBRE 2013 ET PERSPECTIVES 2014.**

Des acteurs impliqués dans le processus de décentralisation/bonne gouvernance de la commune de Kpalimé, étaient en conclave vendredi dernier en vue de faire le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre des activités planifiées de juillet à Décembre 2013 et de jeter des jalons pour 2014.

C'est la salle de délibération de l'hôtel de ville de Kpalimé qui a servi de cadre à cette réunion à laquelle ont pris part les conseillers et assistants techniques de la GIZ de Kpalimé, les chefs traditionnels, les comités de développement de quartier (CDQ), la société civile, les médias.

Dans le cadre de la reprise de la coopération bilatérale entre le Togo et la République Fédérale d'Allemagne, le gouvernement d'Allemagne, à travers son ministère de la coopération économique et du Développement (BMZ), a mandaté la GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) d'exécuter des programmes qui se concentrent sur trois axes d'intervention : Bonne Gouvernance/Décentralisation (ProDeG), Formation technique et professionnelle et emploi des jeunes (ProFoPEJ) et Développement Rural et l'Agriculture (ProDRA).

La première phase du Programme Bonne Gouvernance / Décentralisation, prévoit un investissement allemand de plus de 2 milliards de FCFA et comprends trois volets : planification du développement communal, renforcement des capacités des administrations communales et promotion de la société civile...

**SOCIÉTÉ /UNE COURSE DE SENSIBILISATION A MARQUÉ LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SAMEDI DERNIER À LOMÉ**



Une course de sensibilisation a été organisée le samedi dernier à Lomé dans le cadre de la célébration de la 21ème journée mondiale des personnes en situation de handicap, commémorée le 3 décembre dernier.

Cette célébration est placée sous le thème : "briser les barrières, ouvrir les portes pour une société inclusive pour tous". La particularité de cette journée cette année est la mobilisation des personnes ne souffrant d'aucun handicap pour la cause des personnes handicapées. "Notre objectif a été atteint. Nous voudrions sensibiliser la population pour la cause des personnes handicapées, mais aussi sur la pratique du sport paralympique. Je crois que d'ici peu, d'autres personnes vont adhérer à notre comité", a déclaré Têko André Ayi, vice-président de la Fédération Togolaise des Sports Paralympiques (FETOSPA)...

**SOCIÉTÉ /UNE COURSE HASCH ET UN TOURNOI DE FOOTBALL LE SAMEDI À LOMÉ, EN PRÉLUDE À LA CÉLÉBRATION DE LA 65ÈME JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME**

Le monde entier va célébrer ce 10 décembre prochain, la 65ème Journée des droits de l'homme. La célébration de cette année coïncide avec les vingt ans de création du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Thème retenue : "Vingt ans au travail pour vos droits" (...)

## SOMMET DE L'ELYSÉE: "... Tous les Chefs d'Etats ont contribué aux débats" selon Robert Dussey, le Minsitre togolais des Affaires Etrangères

*UNE QUARANTAINE de chefs d'Etat et de gouvernement dont le président Faure Gnassingbé du Togo se sont retrouvés autour d'une même table à l'Elysée vendredi et samedi, lors d'un sommet sur la paix et la sécurité en Afrique.*

Initiée par le président français François Hollande, cette rencontre était axée sur trois thèmes principaux : "la paix et la sécurité", "le partenariat économique et le développement" et "le changement climatique".

Au total 53 pays étaient représentés à ces discussions qui se sont achevées par des grandes décisions.

"Ce qui m'a le plus marqué durant



Les retrouvailles Faure Gnassingbé (g) et François Hollande (dt) au sommet de l'Elysée

tout le sommet, c'est la participation active des pays africains. Tous les Chefs d'Etats ont contribué aux débats", a déclaré Robert Dussey, le ministre togolais des affaires étrangè-

res.

Selon lui, le président français a eu bel et bien raison en convoquant cette rencontre autour du thème central de la paix et de la sécurité.

"Hormis les questions touchant au développement durable au braconnage, c'est celui de la sécurité et de la défense qui a pris le dessus. L'actualité Centrafricaine est la triste réalité", a-t-il souligné.

La Centrafricaine traverse une grave crise, surtout avec les derniers développements de la situation sur le terrain. Environ 400 personnes ont été tuées à Bangui dans les violences et massacres perpétrés ces derniers jours.

Ce qui a d'ailleurs poussé le Conseil de sécurité de l'ONU a donné

un feu vert aux troupes française d'intervenir dans ce pays.

"La France en intervenant en RCA a voulu joindre la théorie à la pratique", a souligné M. Dussey, ajoutant que le fruit de la participation du Togo à ce sommet "est l'appui de la France à la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée. Ce qui reprend le souhait du Président de la République".

Rappelons que les chefs d'Etat et de gouvernement au sommet de l'Elysée ont, dans une déclaration, appelé à une "large mobilisation internationale pour accroître le financement des opérations africaines de paix et en assurer la prévisibilité".

La France en tant que membre du Conseil de sécurité des Nations Unies "continuera à jouer un rôle actif en ce domaine".

Les participants à ce sommet ont également rappelé leur volonté d'assurer le succès de l'architecture africaine de paix et de sécurité, notamment en matière de prévention et de médiation.

## Renouvellement des autorisations d'installation et d'exploitation des radios et télévisions : La HAAC invite les médias à "s'inscrire dans une nouvelle gouvernance"

**LE VENDREDI 06 décembre dernier, dix chaînes de radios et quatre chaînes de télévisions privées de Lomé ont signé avec la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication des médias (HAAC), une Convention de renouvellement des autorisations d'installation et d'exploitation d'une durée de cinq (05) ans pour les radios et dix (10) ans pour les télévisions. Cette cérémonie a été une occasion pour l'Autorité de régulation (HAAC) d'inviter les médias audiovisuels "à rompre avec les cahiers de charges standards et à élaborer désormais des cahiers de charges spécifiques à chaque typologie de radio et télévision".**



Luc Adjaho (dt) signant sa convention avec la HAAC (g)

Plantant le décor, le président de l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), Augustin Sizing, n'est pas passé par quatre chemins pour décrire le paysage médiatique togolais actuel marqué par de nombreux dérapages. Mais avec cette signature de convention, "une nouvelle page s'ouvre dans les relations entre la HAAC et la presse togolaise dans son ensemble", a déclaré Augustin Sizing. C'est également "une nouvelle ère dans un esprit de transparence" qui s'ouvre pour la presse togolaise.

Tout en rappelant les nombreux manquements constatés dans les médias, notamment "le non respect des règles d'éthique et de déontologie qui régissent notre profession", le président de l'OTM a invité les médias togolais à une profonde prise de "conscience dans la pratique de notre profession qui se veut noble".

Pour le président de la HAAC,

Bawéla

## JUSTICE /Affaire d'escroquerie: Pascal Bodjona obtient l'annulation de la procédure dans laquelle il avait été inculpé et écroué

**LA CHAMBRE d'accusation de la Cour d'appel de Lomé a donné raison le vendredi dernier à l'ancien ministre de l'administration territoriale Pascal Bodjona, en annulant la procédure dans laquelle il avait été inculpé et écroué pendant quelques mois.**

Ses avocats avaient demandé l'annulation de la procédure pour "violation des règles de procédure et de compétence".

"La Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Lomé vient d'annuler purement et simplement toute la procédure diligentée contre moi pour complicité d'escroquerie", a déclaré à des journalistes M. Bodjona peu après le délibéré.



L'ancien ministre Pascal Bodjona

Ce dernier a rendu "hommage" à tous ses avocats et à "tout le peuple togolais pour la mobilisation".

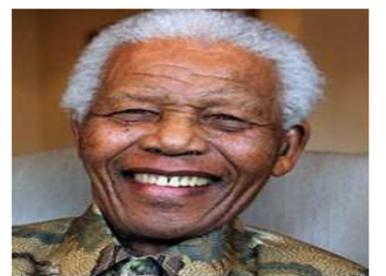
"Je rends grâce à Dieu parce qu'il a donné le courage aux magistrats de la Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Lomé pour dire le droit. Et en ces instants de grande émotion, ma pensée va vers ceux qui sont actuelle-

Suite à la page 7

## POLITIQUE /Décès de Mandela:

### "Il y a des personnalités qui grandissent dans leur disparition" dicit Faure Gnassingbé

**NELSON MANDELA, héros la lutte contre le régime raciste d'apartheid et premier président noir de l'Afrique du Sud démocratique, est mort jeudi à l'âge de 95 ans. Depuis sa disparition, des hommages et témoignages fusent de partout.**



Nelson Mandela

"D'abord c'est des sentiments de compassion. Je crois qu'il y a des personnalités qui grandissent dans leur disparition. C'est le cas de Mandela qui est un cadeau que notre continent a fait à l'humanité", a déclaré à des journalistes le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé qui a pris part à l'Elysée au sommet sur la paix et la sécurité en Afrique.

"Parce qu'aujourd'hui, s'il y a un leader qui ne souffre d'aucune contestation, d'aucune critique, c'est bien Mandela. Et je crois que c'est la consolation qui nous reste", a souligné le président togolais.

Au Togo, les drapeaux sont en

berne depuis vendredi dernier. Leader du combat des Noirs contre la ségrégation de l'apartheid, Nelson Mandela a passé 27 ans de sa vie en détention. Libéré en 1990, le plus célèbre prisonnier politique du monde devint quatre ans plus tard le premier président noir démocratiquement élu de son pays (1994-1999).

Il s'était retiré dès la fin de son mandat, pour se consacrer à la protection de l'enfance et à la lutte contre le sida, fléau de l'Afrique du Sud. Les obsèques de Nelson Mandela auront lieu ce dimanche 15 décembre.

## AVIS DE RECRUTEMENT

Agence de communication recrute :

- 2 commerciaux
- 1 rédacteur en chef avec 5 ans d'expérience au moins
- 1 Infographe expérimenté

PIECES A FOURNIR

- ❖ Une lettre de motivation adressée au Directeur Général
- ❖ Un curriculum vitae
- ❖ Une copie de la carte nationale d'identité pour les nationaux
- ❖ Une copie du passeport ou de la carte de résidence pour les étrangers
- ❖ Une copie légalisée des diplômes et attestations
- ❖ 2 photos d'identités

DEPOT DES DOSSIERS

Siège de MATALAN TOGO, ex Institut BOLAK situé à tokoincassanblanca dans la rue de IDH à côté du service des impôts Lomé nord-ouest.

CLOUTRE

10 Décembre 2013 à 12h00

Infos line

Tel : 24 45 70 24 / Cel : 93 18 53 10

E.mail : [perspectivesafrique@yahoo.fr](mailto:perspectivesafrique@yahoo.fr)

[spierrot75@yahoo.fr](mailto:spierrot75@yahoo.fr)

**SPORT/FOOTBALL :**

# Quel parcours pour les pays africains à la Coupe du Monde 2014 ?

LA MAIN innocente qui a procédé au tirage au sort des groupes de la Coupe du Monde Brésil 2014, n'a pas du tout facilité la tâche aux représentants africains qui devront sérieusement se mettre au travail pour éviter une sortie la tête basse pour l'Afrique l'été prochain au Brésil. Avec des fortunes diverses, les pays africains auront fort à faire dans leur groupe respectif.

Confédérations au Brésil en juin dernier. Le Nigéria peut et doit sortir de ce groupe à sa portée si les Supers Eagles mettent leur égo de côté pour se mettre au service du collectif.

## LE GHANA



Les Blacks Stars du Ghana constituent les espoirs de tout un continent car ils ont été ¼ finaliste au mondial Sud-Africain de 2010 et auraient pu se retrouver en ½ demi-finale n'eût été la main assassine de Luis Suarez qui empêcha une balle ghanéenne d'entrée dans les buts pour ouvrir les portes des demi-finales à un pays africain. Mais après le tirage au sort qui les a placés aux côtés de l'Allemagne, du Portugal et des Etats Unis, beaucoup d'observateurs s'accordent à dire que le Ghana est tombé dans la poule de la mort. En effet, les africains se torturent les méninges pour trouver une formule qui permettra au Ghana de se défaire des Allemands, des Portugais et des Américains sans y laisser de leur clarté propre aux étoiles. Mais quelle est cette main diabolique qui a placé le Ghana aux côtés de ces nations difficiles à manœuvrer en football ?

Les coéquipiers d'Asamoah Gyan n'auront d'yeux que pour pleurer car le tirage au sort ne leur est pas du tout clémente. Mais le football étant une discipline de fou où tout est permis alors le rêve est autorisé pour les supporters des Black Stars de voir le second tour dans une poule aussi relevée.

## LE CAMEROUN

Voilà une équipe qui faisait trembler jadis ses adversaires mais depuis,



le temps a passé et beaucoup d'eau ont coulé sous le pont et les Lions Indomptables n'existent maintenant que de nom.

En effet, après avoir régné sur le football continental entre 1980 et 1990 avec la génération des Roger Milla et autres, l'équipe du Cameroun n'effraie plus ses adversaires. En se retrouvant dans le groupe avec le Brésil, la Croatie et le Mexique, les lions indomptables du Cameroun vont sûrement s'émousser les crocs dans une poule où le Brésil à la maison ne fera pas de détail pour terminer premier. La deuxième place se jouera donc entre la Croatie, le Mexique et le Cameroun. Ce qui ne sera pas évident pour un Cameroun presque en état de convalescence footballistique.

## LA COTE D'IVOIRE

Les Eléphants de Côte d'Ivoire



constituent avec le Ghana l'autre espoir du continent africain. Mais la Côte d'Ivoire avec toutes ses stars se démène toujours pour ne pas être présente là où on l'attend le plus. Mais aux côtés de la Colombie, de la Grèce et du Japon, les coéquipiers de Didier Drogba et de Yaya Touré auront une carte à jouer si et seulement si nos amis Ivoiriens mettent leur égo de côté en restant concentrés sur leur objectif. La Côte d'Ivoire a les

moyens pour se tailler une place au second tour pour la prière fois de son histoire. Sabri Lamouchi, s'il reste toujours à la tête des Eléphants devra faire preuve de réalisme dans la sélection des joueurs pouvant participer à cette campagne car si la Côte d'Ivoire ne passe pas cette fois-ci, c'est toute une génération qui s'en ira.

## L'ALGERIE

Voilà une nation qui ira à la Coupe du Monde par la force des choses car n'ayant rien prouvé durant les éliminatoires. Avec leur problème politico



socio-économique, les Fennecs se sont défaits d'un Burkina sans ambition. L'Algérie aux côtés de la Corée du sud, de la Belgique et de la Russie aura fort à faire car elle se trouve dans un groupe piège qui peut l'endormir pour ne se réveiller qu'après leur élimination dès le 1er tour de la compétition. Les Fennecs s'ils s'arment réellement, peuvent jouer au trouble-fête dans ce groupe indécis où tout le monde peut tomber.

Somme toute, les dés sont déjà jetés et les pays doivent sérieusement se mettre au travail pour être au diapason des autres sélections avant le 22 Juin 2014.

Le Nigéria, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana et l'Algérie partent avec les mêmes chances de gagner que les autres équipes mais les problèmes extra sportifs dont les africains sont friands sont toujours des peaux de banane sur la route qui les mènera vers la gloire.

Jacques Komi SOLETE

## Zozo

MUSIQUE / "GWETA MÉ", LANCÉ SAMEDI DERNIER PAR LE GROUPE TOOFAN SUR LE SITE DE LA FOIRE DE LOMÉ



Master Just du groupe "Toofan"

"Gweta" danse, la nouvelle tendance à la mode ces derniers mois, invention du célèbre groupe togolais Toofan accroche de toutes les catégories de personnes: enfants, jeunes, vieillards etc... Certaines autorités y compris des ministres n'hésitent pas à esquisser quelques pas de "Gweta" lors des manifestations festives.

Pour "gâter" le coin pendant les fêtes de fin d'année, Master Just et Barabas - les deux "enfants" terribles du Groupe Toofan - ont concocté un nouveau son: le +Gweta Mé+.

Ce nouveau bébé a été officiellement lancé samedi dernier sur le site du Centre togolais des expositions et foires (CETEF) où se déroule la 11ème Foire Internationale de Lomé, le plus grand rendez-vous annuel des affaires des opérateurs économiques.

"Gweta Mé+ est le plus beau cadeau du groupe Toofan aux togolais pour les fêtes de fin d'année", a déclaré Master Just.

Selon lui, ce nouveau son annonce également le prochain concert du Groupe Toofan, prévu le 21 décembre au Palais des congrès de Lomé.

+Gweta+ vient supplanter le +Cool Catché+, une autre invention du Groupe Toofan fait toujours fureur dans les boîtes de nuit au Togo et plusieurs pays africains.

SANTÉ : INAUGURATION LE VENDREDI DERNIER DU CENTRE DE SANTÉ MENTALE PAUL LOUIS RENÉE DE LOMÉ



Après l'Hôpital Psychiatrique de Zébé, le Service de Psychologie et Psychiatrie du CHU Campus, le Centre de Santé Mentale des Frères de Saint Jean de Dieu, le Centre de Santé Mentale Yendoube à Dapaong, c'est au tour du Centre de Santé Mentale Paul Louis Renée (CSM Paul Louis Renée) d'être inauguré le vendredi dernier à Lomé.

En ouvrant ses portes, ce centre veut contribuer à la prise en charge des problèmes de santé mentale au Togo.

Plusieurs révérends Pères et des sœurs ont pris part à la cérémonie d'inauguration de ce centre à Kégué Kélégougan.

"Avoir une santé mentale, c'est avoir un estime de soi renforcé par l'espoir qui fait accepter les erreurs et les échecs de la vie, sans autant fuir par la consommation de certaines substances nuisibles comme le drogue, l'alcool et le tabac", a souligné Sœur Marie Viviane Leni, Directrice du CSM Paul Louis Renée.

## Crise dans l'éducation :

### Les enseignants observent une "trêve" de deux semaines, les cours considérés comme faits seront rattrapés

L'UNION des syndicats des enseignants du Togo (USET) a décidé d'observer une "trêve" de deux semaines, appelant les enseignants à reprendre les cours ce lundi. Telle est la principale décision prise en Assemblée générale dimanche après-midi. Les cours sautés durant les mouvements de grève, seront également rattrapés.

Selon les premiers responsables de l'USET, cette décision vise à permettre aux différentes fédérations des enseignants de poursuivre dans la sérénité, les discussions avec le gouvernement afin de trouver un "accord".

"Notre objectif, c'est d'améliorer les conditions de vie des enseignants à travers un accord avec le gouvernement. Nous observons une trêve de deux semaines pour permettre au gouvernement de s'entendre avec les différentes fédérations des syndicats des enseignants pour qu'on puisse reprendre les cours dans la sérénité après les congés de fêtes de fin d'an-

née", a déclaré Kalaha Sodja, Secrétaire Général de l'USET.

"Nous allons également reprendre les cours sautés pour un retour à la sérénité dans les écoles, afin d'éviter que les élèves descendent dans la rue. Si on ne le fait pas, ils seront toujours dehors. Mais, s'il n'y a aucun accord après cette trêve, nous allons reprendre nos mouvements", a-t-il averti.

Plusieurs enseignants présents à cette Assemblée générale, n'ont pas épousé cette décision.

"C'est une décision mal venue, car le gouvernement a actuellement dos au mur. C'est le moment de +l'assommer+, au lieu de le laisser se préparer pour revenir en force", a confié un enseignant interrogé dans la foule.

Des élèves ont sillonné les rues de certaines villes du pays ces derniers jours pour exiger des cours non faits, mais sur lesquels les enseignants ne voudraient pas revenir.

Des violences ont été enregistrées dans certains établissements, des élè-

ves également blessés.

Le secteur de l'éducation est fortement secoué depuis le début de la rentrée (le 16 octobre) par des grèves à répétition des enseignants qui exigent des primes.

Les enseignants grévistes exigent la signature d'accord devant inclure certaines primes notamment les primes mensuelles d'éloignement et de logement. Le gouvernement leur avait pro-

## JUSTICE /Affaire d'escroquerie:

### Pascal Bodjona obtient l'annulation de la procédure dans laquelle il avait été inculpé et écroué

Suite de la page 6

ment dans la souffrance, dans la restriction injustifiée de leur liberté pour des erreurs judiciaires (...)", a ajouté l'ancien ministre.

Notons que M. Bodjona a écopé mercredi dernier - toujours dans ce dossier - d'une autre inculpation pour "complicité d'escroquerie" et placé sous contrôle judiciaire.

Arrêté le 1er septembre, M. Bodjona avait été inculpé le 12 septembre pour "complicité d'escroquerie" dans une affaire qui oppose Bertin Sow Agba à l'Emirati Abass Al Youssef. L'ex-ministre de l'administration territoriale a été remis en liberté provisoire le 9 avril.

Abass Al Youssef avait porté plainte contre M. Agba, l'accusant de mettre en place un "réseau" pour lui sou-

posé une prime mensuelle globale dite "prime d'incitation à la fonction enseignante" pour l'année 2014 : 10.000 F.CFA pour les enseignants de la catégorie A (soit 120.000 F.CFA/an) et 8.000 F.CFA pour ceux des catégories B, C et D (soit 96.000 F.CFA/an).

Ils ont accepté cette proposition, à condition d'obtenir une augmentation de 40% sur les salaires en 2015.

tirer la somme de 48 millions de dollars US. Selon lui, les membres de ce "réseau" lui auraient fait miroiter l'accès au Togo à une fortune estimée à 275 millions de dollars US (environ 145 milliards de F.CFA) du feu président ivoirien Robert Guéi, déposée à la Banque centrale du Togo. L'Emirati a également porté plainte contre M. Bodjona, entendu dans un premier temps, comme témoin.

Rappelons que l'ex-PDG d'ELF Loïk Le Floch-Prigent, également impliqué dans cette affaire, a été aussi remis liberté provisoire pour des raisons de santé après avoir été inculpé et écroué pendant quelques mois à la gendarmerie de Lomé. M. Agba a aussi bénéficié d'une liberté provisoire, mais il est en fuite.

## TERRAIN RURAL A VENDRE

Le terrain indiqué se trouve au lieu dit Atchavé (Préfecture de ZIO), sur la route de Gblinvié à moins de 10 km à l'Ouest de Tsévié. La surface est de cinq (05) hectares à un prix intéressant. Contacts : 91 91 35 89 ou 97 28 33 70

Nos remerciements aux agences savoirnews, afreepress et republi-coftogo pour leur collaboration



**update** concept

**OUTSOURCING ●**  
**STRATEGY ●**  
**COACHING ●**  
**TRAINING ●**  
**PROJECT ●**

Tél : + 228 - 23 36 22 84 / 22 34 21 07  
 E-mail : info@updateconcept.com  
 Immeuble WILDAFI/ FeDDAF - WASRO / BSRAD  
 Angle rues 4 et 49 Hédzranawoé (rue après UTB Novissi), Avenue Jean Paul II www.updateconcept.com

# AFREEBIZZ

Première boutique en ligne  
 www.afreepress.info tél: 22 43 03 79 - 90 00 47 62

## SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo  
[www.savoirnews.net](http://www.savoirnews.net)  
 L'INFO en Continu 24/24H  
 Tél (228) : 90 04 19 64 / 99 35 29 23/ 91 45 34 50  
 E-mail : [savoir.news@yahoo.fr](mailto:savoir.news@yahoo.fr) / [info@savoirnews.net](mailto:info@savoirnews.net)

### CAFRAM-TOGO

Centre Africain de Formation et de Recherche en Arts et Métiers  
 Spécialiste de la Sérigraphie Industrielle  
 Marquage et Impression des Supports de communication  
 Prestation de service  
 Contacts : (+228) 90 05 84 20 / 22 37 75 74



Porte-clé métallique, Porte-clé plexi, Bloc cube, Tasse, Bics, Ouvre-bière, Porte-clé, Règle, Trousse 1, Trousse 3, Tapis-souris, Sacs 1, Sacs 2, Sacs 3, Sacs 4, Sac sport, Machine



## TOGO EXPRESS

### Agence de distribution de courriers

Lettre- Documents d'Affaires-Colis-Marchandises  
 Imprimerie-Sérigraphie-Tampons-Reliure  
 (Tous travaux d'impression)  
 Adresse 141, Angle Rue LANDJO (Tokoin Tamé)

A coté du commissariat du 5ème arrondissement  
 BP : 5022 Lomé Togo  
 Tél : +228 22 61 46 08 / 23 38 54 11  
 Fax : +228 22 26 06 02  
 Cel : +228 90 15 98 06/98 10 33 08  
 Email : [togoexpress07@yahoo.fr](mailto:togoexpress07@yahoo.fr)